

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Flux-Off(R) No Clean Plus

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Identification de la substance ou du mélange

**Nom du produit** : Flux-Off(R) No Clean Plus  
**Nom chimique** : Flux-Off(R) No Clean Plus Flux Remover  
**Synonymes** : ES896BE  
**Type de produit** : Liquide.

**Utilisation de la substance/du mélange** : Nettoyant. Solvant.

### Identification de la société/entreprise

**Producteur** : ITW Chemtronics  
 8125 Cobb Center Drive  
 Kennesaw, GA 30152  
 Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

**Distributeur** :

**Importateur** : ITW Contamination Control BV  
 Saffierlaan 5  
 VZ-2132 Hoofddorp  
 The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400

FAX: +31 88 1307 499

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : askchemtronics@chemtronics.com

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : F; R11  
 Xi; R36/38  
 R67  
 N; R51/53

**Dangers physiques ou chimiques** : Facilement inflammable.

**Dangers pour la santé humaine** : Irritant pour les yeux et la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Dangers pour l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance/préparation** : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
acétone	67-64-1	40 - 60	200-662-2	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R66, R67
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	107-83-5	10 - 30	203-523-4	F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
dioxyde de carbone	124-38-9	5 - 10	204-696-9	Non classé. [2]
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	96-14-0	4 - 10	202-481-4	F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	79-29-8	3 - 8	201-193-6	F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67

**Date d'édition/Date de révision** : 12/1/2011.

1/10

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	75-83-2	1 - 3	200-906-8	N; R51/53 F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67
méthanol	67-56-1	1 - 2	200-659-6	N; R51/53 F; R11 [1] [2] T; R23/24/25, R39/23/24/25
n-hexane	110-54-3	0.2 - 0.9	203-777-6	F; R11 [1] [2] Repr. Cat. 3; R62 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b>				

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer la bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer la bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.**

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide facilement inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### Méthodes de nettoyage

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### Matériaux d'emballage

**Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
acétone	<b>EU OEL (Europe, 4/2006). Notes: Indicative</b> Limit value: 1210 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Limit value: 500 ppm 8 heure(s).
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).</b> TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s).
dioxyde de carbone	<b>EU OEL (Europe, 4/2006). Notes: Indicative</b> Limit value: 9000 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Limit value: 5000 ppm 8 heure(s).
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).</b> TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s).
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).</b> TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s).
hexane Mélange d'isomères, contenant < 5% n-hexane (203-777-6)	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).</b> TWA: 500 ppm 8 heure(s). TWA: 1760 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). STEL: 1000 ppm 15 minute(s). STEL: 3500 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s).
méthanol	<b>EU OEL (Europe, 4/2006). Absorbé par la peau. Notes: Indicative</b> Limit value: 260 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Limit value: 200 ppm 8 heure(s).
n-hexane	<b>EU OEL (Europe, 4/2006). Notes: Indicative</b> Limit value: 72 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Limit value: 20 ppm 8 heure(s).

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

### Contrôles de l'exposition

**Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales

#### Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Clair. Incolore.
- Odeur** : Hydrocarbure. [Faible]

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition** : 49°C (120.2°F)
- Point de fusion** : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -94.2°C (-137.6°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: acétone. Moyenne pondérée: -113.24°C (-171.8°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: Inférieure à -18 °C (0 °F). (Tagliabue.)
- Pression de vapeur** : Plus haute valeur connue: 12.9 kPa (97 mm Hg) (à 20°C) (méthanol).
- Densité relative** : 0.71 (Eau = 1)
- Densité de vapeur** : >1 (Air = 1)
- Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)** : <1 comparé à acétate de butyle

### Autres informations

- Température d'auto-inflammation** : Plus basse valeur connue: 277.85°C (532.1°F) (3-méthylpentane).

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Matières à éviter** : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières comburantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétone	DL50 Intra-veineux	Rat	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	Dimin Cutané	Lapin	20 mL/kg	-
	DImin Intra-péritonéal	Rat	500 mg/kg	-
	TDL0 Orale	Rat	5 mL/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	50100 mg/m3	8 heures
dioxyde de carbone	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	470000 ppm	30 minutes

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

méthanol	DL50 Cutané	Lapin	15800 mg/kg	-	
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	7529 mg/kg	-	
	DL50 Intra-veineux	Rat	2131 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	5600 mg/kg	-	
	TDL <sub>0</sub> Intra-péritonéal	Rat	3490 mg/kg	-	
	TDL <sub>0</sub> Intra-péritonéal	Rat	3000 mg/kg	-	
	TDL <sub>0</sub> Orale	Rat	8 g/kg	-	
	TDL <sub>0</sub> Orale	Rat	3 g/kg	-	
	TDL <sub>0</sub> Orale	Rat	3500 mg/kg	-	
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	64000 ppm	4 heures	
	n-hexane	DL50 Orale	Rat	25 g/kg	-
		Dlmin Intra-péritonéal	Rat	9100 mg/kg	-
		TDL <sub>0</sub> Orale	Rat	20000 mg/kg	-
CL50 Inhalation Vapeurs		Rat	627000 mg/m <sup>3</sup>	3 minutes	
CL50 Inhalation Gaz.		Rat	48000 ppm	4 heures	

### Effets chroniques potentiels pour la santé

- Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmolement  
rougeur
- Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le système nerveux, oeil, cristallin ou cornée.  
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : tractus gastro-intestinal, le système cardiovasculaire, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC).

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
acétone	-	Aiguë CL50 6900 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 5.54 à 6.33 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 1 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 13300000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 12600000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 12100000 ug/L	Daphnie - Water flea - Daphnia	48 heures

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	Eau douce	magna - <24 heures	
-	Aiguë CL50 11000000 à 11300000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 cm	96 heures
-	Aiguë CL50 10700000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 25 mm	96 heures
-	Aiguë CL50 9218000 à 14400000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate - <12 heures	48 heures
-	Aiguë CL50 9100000 à 9482000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 2 à 3 mois - 19 mm - 0.06 g	96 heures
-	Aiguë CL50 8800000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia pulex - <24 heures	48 heures
-	Aiguë CL50 8300000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 5.3 à 7.2 cm - 3.5 à 3.9 g	96 heures
-	Aiguë CL50 8120000 à 8760000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 33 jours - 22.6 mm - 0.159 g	96 heures
-	Aiguë CL50 8098000 à 8640000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate - <12 heures	48 heures
-	Aiguë CL50 7810000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata - 11 jours	48 heures
-	Aiguë CL50 7550000 ug/L Eau douce	Crustacés - Aquatic sowbug - Asellus aquaticus	48 heures
-	Aiguë CL50 7460000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata - 11 jours	48 heures
-	Aiguë CL50 7280000 à 7880000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 28 jours - 19.2 mm - 0.076 g	96 heures
-	Aiguë CL50 6210000 à 7030000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 32 jours - 18 mm - 0.087 g	96 heures
-	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.2 à 0.5 g	96 heures
-	Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
méthanol	Aiguë CE50 22200 à 23400 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia obtusa - Neonate - <24 heures	48 heures
-	Aiguë CE50 24500000 à	Daphnie - Water flea - Daphnia	48 heures

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	29350000 ug/L Eau douce	magna - LARVAE - <24 heures	
-	Aiguë CE50 13000000 à 13400000 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.813 g	96 heures
-	Aiguë CE50 12700000 à 13700000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 3.07 g	96 heures
-	Aiguë CE50 >10000000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - 6 à 24 heures	48 heures
-	Aiguë CL50 15500 mg/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
-	Aiguë CL50 3289 à 4395 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate - <24 heures	48 heures
-	Aiguë CL50 19 à 20 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.8 g	96 heures
-	Aiguë CL50 >28000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 cm	96 heures
-	Aiguë CL50 28000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 à 10 cm	96 heures
-	Aiguë CL50 20100000 à 20700000 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.813 g	96 heures
-	Aiguë CL50 15400000 à 17600000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 3.07 g	96 heures
-	Aiguë CL50 10000000 à 33000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Hooknose - Agonus cataphractus - Adult	96 heures
-	Aiguë CL50 25000000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon - Adult	48 heures
-	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.2 à 0.5 g	96 heures

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

n-hexane	-	Aiguë CL50 113000 ug/L Eau douce	Poisson - Mozambique tilapia - Tilapia mossambica - 99 mm - 10 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 2500 à 2980 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 20.4 mm - 0.123 g	96 heures

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.  
**Biodégradabilité**  
**Conclusion/Résumé** : Non disponible.  
**Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementation internationale du transport**

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classe ADR/RID</b>	1950	Gaz inflammables n.s.a. (acétone)	2	-		-
<b>Classe ADN/ADNR</b>	1950	Gaz inflammables n.s.a. (acétone)	2	-		-
<b>Classe IMDG</b>	1950	Flammable gases n.o.s. (2-Propanone)	2.1	-		-
<b>Classe IATA</b>	1950	Flammable gases n.o.s. (2-Propanone)	2.1	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Réglementations de l'Union Européenne**

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

**Symbole(s) de danger** :



Facilement inflammable, Irritant, Dangereux pour l'environnement

- Phrases de risque** : R11- Facilement inflammable.  
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Conseils de prudence** : S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Utilisation du produit** : Applications industrielles.
- Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**16. AUTRES DONNÉES**

**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe** : R11- Facilement inflammable.  
R62- Risque possible d'altération de la fertilité.  
R23/24/25- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R39/23/24/25- Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R38- Irritant pour la peau.  
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.  
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe** : F - Facilement inflammable  
Repro.tox Cat. 3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3  
T - Toxique  
Xn - Nocif  
Xi - Irritant  
N - Dangereux pour l'environnement

**Historique**

**Date d'impression** : 12/1/2011.  
**Date d'édition/Date de révision** : 12/1/2011.  
**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure.  
**Version** : 28  
**Élaborée par** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.